

MINES ANTIPERSONNEL

Sensibiliser sur les dangers des engins mortels

Dans le cadre des efforts déployés par notre pays pour la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du transport et du stockage des mines antipersonnels, le ministre de la Défense Nationale avec la collaboration de l'UNICEF a démarré le jeudi passé à Nouakchott un programme de sensibilisation sur les risques liés à ces engins de la mort. Au cours de cette cérémonie, le secrétaire général du ministère de la Défense Nationale, le Colonel Dia Elhadj Abderrahmane a indiqué que les équipes du Bureau National de déminage concentrent leurs efforts sur les wilayas du Nord au regard du nombre de mines antipersonnels qui y ont été enterrées dans le passé.

Quant-au représentant résidant de l'UNICEF, M. Souleymane Diallo, il a souligné que la campagne de sensibilisation est le fruit d'une action assidue menée dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement mauritanien et les Nations-Unies.

Notre pays a ratifié la Convention d'Ottawa en juillet 2000 et pris les mesures requises pour sa mise en œuvre, notamment la création d'un Bureau National au niveau du Génie Militaire chargé de la supervision et de la conduite du Programme National de déminage humanitaire.

Toutefois, lutter contre l'utilisation des mines personnelles, c'est bon, mais dissuader les pays qui en ont fait une industrie lucrative c'est encore mieux. En tout cas, le nombre des personnes, surtout les enfants, qui perdent des membres de leur corps chaque année à travers le monde est important.